

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2023 MODIFIANT
LES RÈGLEMENTS NO. 190-2016 ET LE
RÈGLEMENT NO 139-2009 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE
9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte le Règlement N°261-2023 modifiant les règlements N^{os} 190-2016 et 139-2009;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 10 octobre 2023.

Fait et adopté à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce dixième jour d'octobre 2023.

Julie Nadeau, mairesse suppléante

Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière